

déclaration des élus de l'opposition – Conseil municipal du 28 avril 2026
Point : “Constat de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire pour l’exercice 2026”
A annexer au procès-verbal

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

En préambule je voudrais porter une petite rectification M JAOUL afin que tout le monde soit parfaitement informé : si j'avais voulu comme vous le précisez mettre des bâtons dans les roues de la gestion communale ; si j'avais voulu faire un contentieux en annulation contre votre délibération de la dernière fois, je ne vous aurais pas écrit le 15 avril 2026 pour vous alerter sur l'erreur de procédure que vous avez faite, je n'aurais rien dit et aurais attendu le 29 avril (jour du vote du budget) et j'aurais lancé un contentieux. Je ne l'ai pas fait. Je vous ai écrit noir sur blanc « *il apparaît qu'aucune délibération spécifique de prise d'acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire n'a été soumise au vote alors même que cette formalité est prévue par l'article L 1612-26 du Code Général des Collectivités territoriales* ». Si j'avais voulu vous embêter, je ne vous aurais pas écrit et j'en ai seulement informé la préfecture sans demander la moindre sanction ni d'acter d'irrégularité. J'ai juste demandé à la Préfecture qu'elle veille à ce que vous fassiez bien cette régularisation pour pas qu'il y ait une nullité du budget et pour ne pas entraver la gestion de la commune sur 2026. Voilà ce que j'avais à dire sur ce point. Deuxième point, la circulaire de la préfecture exige, et vous pouvez aller la consulter, que soit soumis avec le ROB, la délibération portant le vote qui prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Sur le fond, en tant que cheffe de file de l'opposition municipale, je souhaite, au nom de notre groupe, expliquer les raisons pour lesquelles nous voterons contre cette délibération qui prétend « constater » la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 10 avril 2026.

Le 10 avril, nous n'avons pas eu un débat d'orientation budgétaire. Nous avons eu, au mieux, une mise en scène formelle, sans les informations essentielles, sans chiffres, sans réponses à nos questions, sans échange réel entre la majorité et l'opposition.

Le rapport d'orientation budgétaire qui nous a été adressé avec la convocation ne comportait pratiquement aucune donnée chiffrée exploitable. Pas de montant précis des dépenses réelles de fonctionnement, pas de vision claire des charges de personnel, pas de trajectoire d'épargne brute ou nette, pas de projection sérieuse de l'endettement, pas de lisibilité sur les engagements que la commune a pris pour les années à venir. Il s'agissait surtout de graphiques, de présentations générales, sans les tableaux chiffrés qui permettent un véritable diagnostic.

En séance, nous n'avons posé qu'une seule question, volontairement simple et fondamentale : « Quel est le montant des dépenses de fonctionnement ? ». Il nous a été répondu : « à peu près 2 millions ».

Nous avons rappelé qu'on ne peut pas débattre du budget d'une commune “à peu près”, avec des ordres de grandeur approximatifs. Nous avons demandé des chiffres réels, précis, officiels. Aucune réponse chiffrée ne nous a été fournie.

Nous découvrons aujourd'hui, avec le compte financier unique 2025 qui vient seulement de nous être communiqué, que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent non pas à "à peu près 2 millions", mais à 3 413 000 euros. L'écart est colossal. Il ne s'agit pas d'un détail, mais d'un défaut d'information majeur.

Si, le 10 avril, ces éléments avaient été transmis, expliqués, débattus, nous aurions pu avoir un débat politique digne de ce nom, sur des questions concrètes, que tous les habitants se posent, et que nous nous posons comme élus.

Nous aurions pu débattre, par exemple :

- de la situation réelle au regard du financement des écoles : où en sommes-nous exactement des sommes dues ? Est-ce que tout a été réglé ou non ? Si ce n'est pas le cas, quel est le montant du solde restant dû sur 2026 ? éventuellement sur 2027 ?
- des engagements que vous avez pris pendant la campagne municipale, notamment l'annonce d'inscrire au budget 2026 le financement de deux padels pour une réalisation rapide dans la foulée. Pourquoi ces travaux sont-ils désormais renvoyés à 2027 dans les projections, en décalage avec l'engagement pris devant la population ?
- de l'effet de ciseau entre des dépenses de fonctionnement qui augmentent fortement et des recettes qui ne progressent pas au même rythme. Les recettes 2026 couvriront-elles vraiment les dépenses, ou sommes-nous en train de creuser un déséquilibre structurel ?
- des mesures d'économies de fonctionnement que vous envisagez : où comptez-vous réduire la voilure ? Sur quels postes, quelles politiques publiques, quels équipements ? Quels arbitrages allez-vous faire, et avec quelles conséquences pour les habitants ?

Rien de tout cela n'a été débattu le 10 avril. Aucun échange de fond n'a eu lieu. Il n'y a pas eu de confrontation de points de vue sur l'avenir financier de notre commune, sur les priorités à retenir, sur la confirmation, à la lecture des chiffres 2025, des risques que nous avons vu apparaître très clairement et que nous dénoncions déjà dans le cadre de la campagne électorale.

Nous avons, le 10 avril, demandé le report du débat précisément pour éviter cette situation : pour que le maire ait le temps de nous communiquer ces éléments chiffrés, pour que nous puissions travailler sérieusement, pour que le conseil soit en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause. Vous avez refusé. Vous avez refusé de nous donner les moyens d'un débat transparent, loyal et éclairé.

Vous avez ensuite indiqué "prendre acte" du déroulement du débat, alors qu'aucune délibération de prise d'acte n'a été soumise au vote ce jour-là.

C'est pour constater cette situation que je vous ai écrit peu de temps après, Monsieur le Maire, et que j'ai également saisi pour information Madame la Préfète, pour vous permettre de régulariser la procédure avant l'adoption du budget et éviter ainsi son annulation et de facto la paralysie de la gestion communale.

Nous sommes réunis aujourd'hui, le 28 avril, sur convocation très tardive reçue le 25 avril, uniquement pour "sécuriser juridiquement" cette formalité, selon vos termes, c'est-à-dire pour faire voter a posteriori que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu le 10 avril.

Mais ce que vous nous demandez de voter, c'est une fiction politique et juridique : reconnaître l'existence d'un débat qui n'a pas eu lieu, ou plutôt qui n'a pas pu avoir lieu, parce que vous avez choisi de le priver des données chiffrées indispensables. Par ce que vous avez choisi l'opacité à la transparence.

Vous ne proposez pas aujourd'hui d'organiser un vrai débat d'orientation budgétaire, avec un rapport complété, appuyé sur les données chiffrées que pourtant vous détenez. Vous ne proposez pas de revenir devant le conseil pour exposer la réalité des dépenses, des recettes, des engagements à venir. Vous nous demandez seulement d'habiller a posteriori une procédure défaillante sur laquelle nous vous avons pourtant alerté par deux fois, à la veille du conseil municipal du 29 avril au cours duquel vous allez nous demander de voter les comptes 2025 et le budget 2026.

Nous refusons d'être complices de cette stratégie de "sécurisation" de façade. Nous refusons de cautionner un simulacre de débat d'orientation budgétaire. Notre rôle d'élus, c'est de contrôler, d'alerter, de débattre et de proposer. Vous nous en avez empêchés et vous avez l'audace de nous demander aujourd'hui de valider sa tenue. Nous ne l'accepterons pas.

Pour toutes ces raisons, nous :

- contestons formellement la réalité et la régularité du débat d'orientation budgétaire du 10 avril 2026 ;
- refusons de voter une délibération qui prétend constater un débat qui n'a pas eu lieu ;
- dénonçons le choix de ne pas avoir mis sur la table, les données chiffrées telles qu'elles figurent au CFU 2025, qui montrent pourtant une situation beaucoup plus dégradée que ce qui nous a été dit en séance ;
- demandons que la présente déclaration soit intégralement annexée au procès-verbal de la séance.

Le groupe d'opposition votera donc contre cette délibération.

Nous vous remercions de bien vouloir joindre la présente déclaration au procès-verbal de cette séance.

Pour le Groupe d'opposition
Frédérique REA